

Politique de traitement des plaintes

Chez Gestion de placements Ciels bleus inc., nous nous engageons à offrir un service de haute qualité. Si vous avez une plainte concernant un produit ou service reçu, nous vous invitons à communiquer avec nous. Toute plainte est traitée avec rigueur, équité et confidentialité.

Qu'est-ce qu'une plainte?

Une plainte est l'expression d'un mécontentement formulé verbalement ou par écrit par un client, ou une personne agissant en son nom, concernant un service ou un produit fourni par notre cabinet. Une plainte est enregistrée lorsqu'elle vise un manquement potentiel à une obligation légale, réglementaire ou contractuelle.

Comment déposer une plainte?

Vous pouvez soumettre votre plainte :

- Par courriel : compliance@clearskiesinvest.com
- Par la poste : 3, Place Ville-Marie, Suite 400, Montreal (QC), H3B 2E3
- Par téléphone : 1-888-707-1808

Notre processus

1. **Accusé de réception** dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte écrite.
2. **Analyse et enquête** par notre responsable désigné.
3. **Réponse finale** dans un délai maximal de 60 jours civils.

Et après?

- Si vous êtes un résident du Québec, vous pouvez demander le transfert de votre dossier à l'**Autorité des marchés financiers (AMF)** si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse ou si 90 jours se sont écoulés depuis le dépôt de votre plainte.
- Si vous résidez à l'extérieur du Québec, vous pouvez soumettre votre dossier à l'**Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)**.

Vous pouvez à tout moment faire la demande de la version complète de notre politique.